

ne crée jamais de nouveaux noms, chaque Famille en conserve un certain nombre, qui reviennent tour à tour. Quelquefois même on en change avec l'âge, & il y en a, qui ne peuvent être portés au-delà de certain âge, mais je ne crois pas que cela se pratique partout; & comme parmi quelques Peuples, en prenant un nom, on se met à la place de celui, qui l'a porté le dernier, il arrive quelquefois qu'un Enfant se voit traiter de Grand-Père par celui, qui pourroit être le sien.

172 I.

Juin.

On n'appelle jamais un Homme par son nom propre, quand on lui parle dans le discours familier, ce seroit une impolitesse; on lui donne toujours la qualité, qu'il a à l'égard de celui, qui lui parle; mais quand il n'y a entre les deux ni Parenté, ni affinité, on se traite de Freres, d'Oncles, de Neveux, ou de Cousins, suivant l'âge de l'un & de l'autre, ou selon l'estime, qu'on fait de la Personne, à qui on adresse la parole.

Observations
sur les noms.

Au reste ce n'est pas tant pour rendre les noms immortels, si j'ose ainsi m'exprimer, qu'on les releve, que pour engager ceux, à qui on les donne, ou à imiter les belles actions de ceux, qui les ont portés, ou à les venger, s'ils ont été tués ou brûlés, ou enfin à soulager leurs Familles. Ainsi une Femme, qui a perdu son Mari, ou son Fils, & ne se trouve plus appuyée de personne, differe le moins qu'elle peut à faire passer le nom de celui, qu'elle pleure, sur quelqu'un, qui puisse lui en tenir lieu. Enfin on change encore de nom en plusieurs autres occasions, qu'il seroit trop long de détailler: il suffit pour cela d'un songe, ou d'une ordonnance